

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 08244
Numéro SIREN : 853 030 641
Nom ou dénomination : 2MA CORPORATION

Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2023 sous le numéro de dépôt 24265

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise :		2MA CORPORATION		1 2		
Adresse de l'entreprise :		22 Avenue Maximilien Robespierre 93150 LE BLANC-MESNIL		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
Numéro SIRET *		8 5 3 0 3 0 6 4 1 0 0 0 1 5		Néant <input type="checkbox"/> *		
		24765		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 2		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		
				Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
			Constructions	AP	AQ	
			Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
			Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 560
Immobilisations en cours	AV		AW			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Avances et acomptes	AX	AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	2 600	BK	1 560	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU	7 660	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	150	BW	150
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	629	BY	629
		Autres créances (3)	BZ	5 509	CA	5 509
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	4 539	CG	4 539	
TOTAL (III)		CH		CI		
TOTAL (IV)		CJ	18 488	CK	18 488	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	21 088	1A	1 560
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

②

BILAN — PASSIF avant répartition

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2MA CORPORATION

Néant *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000.....)	DA	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/>)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/>)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/>)	DG	
	Report à nouveau	DH	(2 362)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	98
	Subventions d'investissement	DJ	
Provisions réglementées *	DK		
TOTAL (II)	DL	2 736	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (III)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (+)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/>)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	8 996
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 795
	Dettes fiscales et sociales	DY	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	16 791	
(V)	ED		
Ecarts de conversion passif *	EE		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	19 528	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052-SD 2023

obligatoire (article 53 A
Code général des impôts).

Signature de l'entreprise :

2MA CORPORATION

Néant *

		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue	} biens *	FD	FE	FF	
			} services *	FG	57 841	FH
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		57 841	FK	FL
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	57 841
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	57 153	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX		
	Salaires et traitements *			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	520
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)			GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	57 673	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	168	
en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	168	

④ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)** DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2MA CORPORATION		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	70	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	70	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	(70)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	57 841	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	57 743	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	98	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	
		– Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N-1		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le guide n° 2023

www.diginove.com

Désignation de l'entreprise <u>2MA CORPORATION</u>													
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
								3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX			
	Autres immobilisations corporelles					KY	2 600	KZ		LA			
	Matériel de transport *					LB		LC		LD			
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LE		LF		LG			
	Emballages récupérables et divers *					LH		LI		LJ			
Immobilisations corporelles en cours					LK		LL		LM				
Avances et acomptes					LN	2 600	LO		LP				
TOTAL III													
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
	Autres participations					8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V			
	TOTAL IV					LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	2 600	ØH		ØJ				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
						1		2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agencés et am. des constructions					IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP	2 600	MQ		MR	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS		MT		MU	
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF		
TOTAL III					IY		NG	2 600	NH		NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations					IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés					11		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières					12		2E		2F		2G	
	TOTAL IV					13		NJ		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					14		ØK		ØL	2 600	ØM		

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Néant *

Désignation de l'entreprise 2MA CORPORATION

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	1 040	QI		QJ		QK	1 560
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	1 040	QV		QW		QX	1 560
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	1 040	ØP		ØQ		ØR	1 560

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	RV	
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NI			NO	NO	
TOTAL III									
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	NV	
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			NY					
Total général non venant (NW - NY)						NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

SAGE Experts-comptables janvier 2023 - Etat préparatoire.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2MA CORPORATION Néant

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
	1		2		3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T		TA		TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ	TR
	TOTAL I	3Z		TS		TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X	5Y
TOTAL II	5Z		TV		TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C	6D
		6E		6F		6G	6H
		Ø2		Ø3		Ø4	Ø5
		9U		9V		9W	9X
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R	6S
	Sur comptes clients	6T		6U		6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z	7A
	TOTAL III	7B		TY		TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC	UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF	
		- financières		UG		UH	
		- exceptionnelles		UJ		UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 2MA CORPORATION						Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	629	629		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie *		UQ				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	4 296	4 296	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC	1 177	1 177		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	36	36		
	Charges constatées d'avance		VS				
TOTAUX			VT	6 138	6 138	VV	
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	7 795	7 795			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW				
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	7 795	7 795	VZ	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				
		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL			

SAGE Experts-comptables, janvier 2023 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Désignation de l'entreprise ZMA CORPORATION		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	98	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-1 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	XE		
		Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)				WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)			XX	XW		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						L7		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8
- imposées au taux de 0 %					ZN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ	
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
							TOTAL I	98	
II. DÉDUCTIONS					PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV
			- imposées au taux de 0 %						WT
			- imposées au taux de 19 %						WP
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA		
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)									
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *									
Majoration d'amortissement *									
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés et reprises)	K9	Entreprises nouvelles (13 sexes)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 43 sexes A)	L5	XF	
		Zone franche urbaine TF (art. 41 sexes A)	OV	Société investissements immobilier (coices (art. 208C))	K3	Zone de reconstruction de la défense (11 territoires)	PA		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 41 sexes B)	PP	Bassin d'emploi à dynamiser (art. 41 sexes C)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 41 quater sexes)	XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 41 sexes C)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 41 quinquies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 41 sexies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 sexes)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 sexes E)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 sexes G)	YC	XG		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 sexes A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 sexes B)	YB	créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 sexes D)	YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 sexes F)	YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 sexes G)	YL			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		98	XJ		
				déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				Z1					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XI		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		98	XO		

Désignation de l'entreprise <u>2MA CORPORATION</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	2 361
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	2 361
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	2 361
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :		▼ ligne Wl	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>2MA CORPORATION</u>										Néant <input type="checkbox"/> *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(458)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves - Réserves légales - Autres réserves	ZB									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(1 904)			Dividendes	ZD								
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Autres répartitions	ZE								
						Report à nouveau	ZF								
	TOTAL I	ØF	(2 362)			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZG		(2 362)					
										ZH		(2 362)			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS							
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	3 991						
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	6 000						
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	39 085						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV							
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	8 078						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	57 153			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW							
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z							
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX					
TVA	- Montant de la TVA collectée							YY							
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ							
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *										ØB				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK				%
	- Numéro de centre agréé *										XP				
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG				
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH					
RÉGIME DE GROUPE	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL						
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC						
	Groupe: résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO						
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ								

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
• Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOI pour le régime de groupe).

2MA CORPORATION

Société Par Actions Simplifiées

Au capital de 5000 Euros

Siège Social : 22, Avenue Maximilien Robespierre 93150 Le Blanc Mesnil

RCS Bobigny : B853030641

PROCES -VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 OCTOBRE 2023.

L'an 2023

Le Lundi 23 Octobre à 14 heures

Au siège social, à Le Blanc Mesnil

Les Associés de la Société Par Actions Simplifiées 2MA Corporation au capital de 5000 Euros, divisé en 1000 actions de 5,00 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Gérance.

SONT PRESENTS

Ait Kheddache Mohand

Propriétaire de trois cents actions , ci 300 Actions

Ait Kheddache Amar

Propriétaire de sept cents actions , ci 700 Actions

TOTAL 1000 Actions

- Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer et en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2022, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, les dits comptes se soldant par un bénéfice de 98,00 Euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter les bénéfices de l'exercice d'une façon non répartie en compte de report à nouveau.

Total bénéfice de l'exercice 98,00 Eu

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés après avoir entendu la lecture du rapport sur les conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 Juillet 1900, et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur chacune des conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, déclare approuver successivement chacune des conventions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h00 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, lequel a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.



**RAPPORT DE GESTION À L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU
23 Octobre 2022**

Cher Associé,

Je vous ai réuni en Assemblée Générale Ordinaire, afin de vous présenter les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et les soumettre à votre approbation.

I- ACTIVITE 2022

L'exercice social clos le 31 Décembre 2022 a enregistré un chiffre d'affaires de 57 841,00 Euros.

Les charges se décomposent comme suit :

- Dotations aux amortissements	520 Eu
- Autres achats et charges externes	57 153 Eu
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	57 673 Eu
BENEFICE DE L'EXERCICE	98 Eu

II- BENEFICES

L'exercice se solde par un bénéfice comptable de 98 Eu.

III- EVOLUTION PREVISIBLE – PERSPECTIVES D'AVENIR ET EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE.

Sur le plan commercial et pour l'année 2023, l'objectif est d'augmenter le chiffre d'affaires et rentabiliser l'activité de l'entreprise et d'assurer un résultat positif que ce présent dans la mesure du possible (mais la crise économique persiste et toutes les révolutions actuelles freinent l'évolution du chiffre d'affaires à l'exportation et la rentabilité de l'entreprise sans oublier la vraie crise sanitaire du covid-19 qui a tout freiné avec les confinements et les couvre feu!!!!).

Aucun événement important n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

IV- LES MODIFICATIONS APPORTEES AU MODE DE PRESENTATIONS DES COMPTES OU AUX METHODES D'EVALUATION

Aucune modification n'est intervenue dans la présentation ou les méthodes d'évaluation des comptes annuels.

Je vous remercie de bien vouloir approuver les résolutions proposées.

Le Président :

